



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 janvier 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007)

#### I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de la résolution 1770 (2007) adoptée le 10 août 2007, le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'exécution des tâches confiées à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le rapport qui suit est le deuxième à être présenté en application de cette résolution.

2. Le présent rapport fait le point sur les activités des Nations Unies en Iraq depuis le dernier rapport (S/2007/608), en date du 15 octobre 2007, en continuant d'insister sur les mesures initiales prises en application de la résolution 1770 (2007). Il récapitule les principaux événements politiques qui se sont produits pendant la période à l'examen, y compris les activités relevant de l'application de l'article 140 de la Constitution iraquienne, ainsi que les faits nouveaux observés sur la scène régionale et internationale qui ont trait à l'Iraq. Il rend compte des activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq et donne un tableau à jour des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité.

#### II. Résumé des principaux événements politiques survenus en Iraq et de la situation en matière de sécurité

3. Le Gouvernement iraquien a poursuivi ses efforts pour améliorer la situation en matière de sécurité nationale et d'administration du pays. Il a cependant progressé lentement pour un certain nombre de raisons, dont le refus des ministres affiliés au front Tawafaq de reprendre leur place au sein du Gouvernement. Ce fait a mené l'Iraq dans l'impasse et conduit à la révocation des ministres qui ne remplissaient pas leurs fonctions.

4. Le Conseil des représentants a géré de façon satisfaisante les affaires courantes, mais l'examen de propositions capitales comme le projet de loi sur les hydrocarbures a peu avancé. De même, l'examen du projet de loi sur la justice et la responsabilité n'a guère progressé même si les débats parlementaires semblent ne porter désormais que sur des désaccords sur la constitutionnalité de certaines dispositions, dont la dissolution proposée de la Commission nationale supérieure pour la débaasification



et la poursuite en justice du Parti Baas en tant que personne morale. Le Parlement a été saisi du projet de loi le 26 novembre et l'a examiné en deuxième lecture le 6 décembre. En ce qui concerne le projet de loi sur les gouvernorats qui ne font pas partie d'une région, le Comité des régions cherche les moyens d'en accélérer la troisième lecture. Le projet pourrait ainsi être voté début janvier.

5. Le 24 décembre, le Président Jalal Talabani, le Vice-Président Tariq al-Hashemi et le Président du Kurdistan, Massoud Barzani, ont signé un mémorandum d'accord entre l'Union patriotique du Kurdistan, le Parti islamique d'Iraq et le Parti démocratique du Kurdistan. Le Président Talabani et le Vice-Président al-Hashemi ont déclaré que ce mémorandum d'accord était censé relancer des accords conclus précédemment, soutenir le processus politique et encourager la formation d'un gouvernement d'unité nationale et la réconciliation nationale.

6. Le 25 novembre, le Premier Ministre, Nouri Kamel al-Maliki, et le Président des États-Unis, George W. Bush, ont signé une déclaration de principes pour des relations de coopération et d'amitié à long terme entre la République d'Iraq et les États-Unis d'Amérique. Le Premier Ministre avait fait savoir auparavant que le Gouvernement attendait du Conseil de sécurité qu'il réponde à la situation en Iraq sans recourir aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La déclaration conjointe doit être suivie de négociations entre les deux gouvernements sur leurs relations bilatérales sous tous leurs aspects, y compris le volume et le déploiement de la force multinationale en Iraq, qui devraient s'achever d'ici au 31 juillet 2008.

7. Des échauffourées se sont produites à Diwaniyah en octobre, Amarah en novembre et Bassorah tout au long du dernier trimestre, entre milices chiïtes rivales, les unes fidèles au Conseil suprême islamique d'Iraq, les autres se revendiquant de la mouvance sadriste. La gravité de ces affrontements a suscité un sursaut de volonté de réconciliation. Le 6 octobre, le chef du Conseil suprême islamique d'Iraq, Abdul Aziz al-Hakim, et Moqtada al-Sadr ont signé un accord pour prévenir de nouvelles violences entre leurs partisans et mis sur pied le 4 novembre un comité mixte chargé de veiller à son application. Moqtada al-Sadr a maintenu la suspension des activités de l'armée du Mahdi décrétée en août pour une période de six mois.

8. Le 24 novembre, un groupe de partisans sadristes a annoncé la constitution d'un nouveau groupe, le Rassemblement national iraquien, chargé de promouvoir la tolérance et le dialogue avec les autres groupes. Dans l'intervalle, des autorités religieuses ont poursuivi leurs efforts pour calmer les tensions entre sunnites et chiïtes. Le 27 novembre, quelque 200 dignitaires musulmans ont participé au premier forum national sous les auspices du grand ayatollah Ali al-Sistani.

9. Des « conseils de l'Éveil », ou groupes de citoyens intéressés, ont continué de voir le jour. Éléments clefs de la stratégie actuelle de la force multinationale en Iraq, ces groupes ont été mis sur pied en tant qu'unités de protection civile de substitution dans un premier temps dans des régions à prédominance sunnite. À Anbar, le Conseil de l'Éveil, qui jouit semble-t-il d'un large soutien, a contribué activement à la lutte contre la violence d'Al-Qaida. La force multinationale en Iraq assure le financement, la formation et le soutien organisationnel de ces unités. Le Gouvernement iraquien envisage d'absorber une partie des 77 000 membres actuels de ces groupes dans la police et l'armée et prévoit de créer des centres de formation professionnelle à l'intention d'une autre partie de ces membres pour leur permettre d'intégrer le marché du travail.

10. Il devrait s'agir d'un processus de longue haleine. Le Gouvernement reste profondément préoccupé sur le long terme par les conséquences de l'action menée par les forces tribales sunnites armées dans des conditions qui échappent à son contrôle. Plusieurs responsables de la coalition gouvernementale ont participé à des initiatives de communication visant à réduire les tensions entre les conseils de l'Éveil et le Gouvernement.

11. La violence en général a reculé régulièrement en Iraq au cours de la période considérée. De 200 en moyenne par jour en juillet et août, le nombre d'incidents est tombé à environ 90 par jour en septembre, octobre et novembre. Le déploiement de troupes supplémentaires de la force multinationale en Iraq au début de l'année est l'une des raisons qui expliquent la régression de la violence en général, à côté du cessez-le-feu déclaré par Moqtada al-Sadr, du rôle des conseils de l'Éveil et de la coopération accrue entre le Gouvernement et certains pays voisins de la région en matière de sécurité.

12. Le cessez-le-feu respecté par l'armée du Mahdi a contribué à réduire le degré de violence à Bagdad. Les actes de violence de ce type attribués à cette milice ont considérablement diminué. À deux reprises au cours du dernier trimestre, Moqtada al-Sadr a réaffirmé l'ordre de cessez-le-feu. Des factions dissidentes ont pourtant continué de s'attaquer au personnel militaire, de la force multinationale comme des forces de sécurité iraqiennes, dans la région de Bagdad, au mépris du cessez-le-feu décrété par al-Sadr.

13. Suite au retrait des forces britanniques de la ville de Bassorah, la province de Bassorah est passée sous contrôle iraquien le 16 décembre. Mais la situation sur le terrain y reste dominée par les rivalités entre les principales parties en présence, essentiellement des groupes affiliés aux sadristes, au Conseil suprême islamique d'Iraq et au Parti Fadhila. Le Gouverneur de Bassorah a survécu à plusieurs attentats. Le commandant de la police nouvellement nommé, dépêché par le Premier Ministre pour contrôler le déferlement de violence locale, aurait lui aussi survécu à plusieurs attentats. En 2007, les agressions contre les femmes à Bassorah ont augmenté par rapport aux années précédentes. Le Conseil du gouvernorat et l'état-major de la police ont entrepris d'établir des relations de travail effectives. Des éléments d'information donnent à penser que les parties en présence et les groupes tribaux de la province seraient peut-être disposés à négocier le contrôle de la situation en matière de sécurité.

14. Le 3 décembre, Abu Omar al Baghdadi, l'un des dirigeants de l'État islamique d'Iraq autoproclamé (probablement affilié à Al-Qaida en Iraq) a lancé une nouvelle campagne contre les forces militaires et quiconque collaborerait avec elles. Dans les jours qui ont suivi, on a enregistré une recrudescence du nombre d'attentats à la voiture piégée et au moyen d'engins explosifs improvisés contre la force multinationale en Iraq et de tentatives d'assassinat contre des membres clefs du Gouvernement et autres personnalités, que l'on peut associer à cette déclaration.

15. Les succès obtenus dernièrement par les forces de sécurité iraqiennes, la force multinationale et les forces tribales à Diyala ont permis de repousser les éléments extrémistes au-delà de Kirkouk et Mossoul et vers les zones se trouvant sous le contrôle du gouvernement régional du Kurdistan.

### **Événements régionaux intéressant l'Iraq**

16. Le 23 octobre, les Ministres de l'intérieur des États voisins de l'Iraq se sont réunis au Koweït pour leur quatrième réunion annuelle. Ils sont convenus dans l'ensemble d'aider à restaurer la stabilité et la sécurité en Iraq comme ils s'y étaient engagés auparavant et à mettre en place un dispositif pour rendre régulièrement compte de l'évolution de la situation. Suite à la réunion, l'Arabie saoudite a fait savoir qu'elle était disposée à négocier avec l'Iraq en vue du rapatriement de ressortissants saoudiens détenus parce que soupçonnés de terrorisme et à envisager de rouvrir de nouveaux points de passage de la frontière avec l'Iraq.

17. Les tensions le long de la frontière entre l'Iraq et la Turquie ont atteint leur paroxysme au lendemain du 17 octobre 2007, lorsque le Parlement turc a autorisé des opérations contre des positions tenues par des terroristes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Iraq sur une période pouvant aller jusqu'à un an. La première frappe ciblée a eu lieu juste avant décembre, après un relâchement progressif des tensions. Pendant la crise, les dirigeants turcs n'ont cessé de répéter qu'il n'y avait pas de risque imminent d'incursion majeure. Le Vice-Président al-Hashemi s'est rendu en Turquie, en contrepartie d'une visite du Ministre turc des affaires étrangères à Bagdad. Une délégation iraquienne de haut niveau composée d'hommes politiques et de responsables de la sécurité, y compris de membres du gouvernement régional kurde, s'est rendue en Turquie le 25 octobre et a proposé plusieurs mesures pour améliorer le contrôle des frontières avec la Turquie. Lors d'une conférence, tenue à Istanbul en novembre, le Premier Ministre al-Maliki et le Ministre des affaires étrangères Hoshyar Zebari ont annoncé l'adoption de nouvelles mesures contre le PKK tout en appelant au dialogue politique pour régler le problème. Trois antennes d'un parti kurde sympathisant du PKK ont été alors fermées à Arbil, Dohouk et Souleïmaniyeh. J'ai fait part de mes préoccupations au sujet d'éléments du PKK qui menaient des attentats terroristes en Turquie à partir du nord de l'Iraq. Je me suis aussi dit publiquement inquiet devant les frappes aériennes turques répétées dans le nord de l'Iraq, suite à des informations faisant état d'éventuelles victimes parmi la population civile. Je lance à nouveau un appel aux Gouvernements iraquien et turc pour qu'ils s'emploient de concert à empêcher de nouveaux raids de se produire.

18. Les 2 et 3 novembre, j'ai assisté à la deuxième réunion élargie des Ministres des affaires étrangères des États voisins de l'Iraq à Istanbul. Y participaient l'Égypte et Bahreïn, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et les pays membres du Groupe des Huit, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique. Les participants ont débattu de la stabilité intérieure et de la sécurité des frontières de l'Iraq et d'un processus suivi de coopération élargi entre États voisins. Ils ont souscrit à la mise en place d'un dispositif de soutien ad hoc basé à Bagdad, avec le concours de l'ONU. La réunion a confirmé dans leurs fonctions les trois groupes de travail créés à la première conférence élargie des États voisins tenue à Charm el-Cheikh (Égypte). Le Koweït a offert d'accueillir la prochaine réunion ministérielle élargie.

19. La coopération avec la République islamique d'Iran et la République arabe syrienne s'est poursuivie, les pays tentant d'améliorer la coopération économique et sécuritaire grâce à une nouvelle gamme d'initiatives. Le 9 novembre, neuf ressortissants iraniens détenus par les États-Unis (force multinationale) ont été libérés. Trois jours plus tôt, la République islamique d'Iran a ouvert un consulat à Arbil. À la mi-novembre, des dirigeants irakiens ont confirmé la mise en route des

travaux en vue de la pose d'un important oléoduc sous-marin entre Bassorah et Abadan (République islamique d'Iran). Le 10 novembre, la République arabe syrienne a permis à des diplomates étrangers de se rendre à un point de sa frontière avec l'Iraq pour se rendre compte des améliorations apportées aux mesures de contrôle et de sécurité.

20. La République arabe syrienne comme la Jordanie imposeront désormais aux ressortissants irakiens d'être munis de visas. À la mi-octobre, la République arabe syrienne a mis en œuvre la décision annoncée initialement le 10 septembre et autorisé les ressortissants irakiens répondant à des critères bien précis à se faire délivrer un visa à la frontière. La Jordanie a aussi annoncé l'imposition prochaine d'un régime de visas pour les Irakiens se présentant à la frontière. À la mi-novembre, l'Institut norvégien de recherche a rendu publique une étude sur les réfugiés irakiens vivant en Jordanie, entreprise à la demande du Gouvernement jordanien, selon laquelle de 450 000 à 500 000 Irakiens vivaient en Jordanie, chiffre inférieur aux estimations précédentes.

21. Fin novembre, l'Iraq a confirmé qu'il transférait des fonds à la République arabe syrienne et à la Jordanie pour aider ces pays à secourir les réfugiés irakiens. Le Gouvernement irakien a attribué 15 millions de dollars à la République arabe syrienne, 8 millions à la Jordanie et 2 millions au Liban, comme il s'y était engagé à la conférence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) tenue à Genève en avril. Il a cherché à encourager le retour des réfugiés irakiens, mettant des moyens de transport à leur disposition, en particulier à partir de la République arabe syrienne. Le HCR a souligné que le nécessaire devait être fait pour permettre, dans des conditions de sécurité, le retour librement consenti de ceux qui avaient quitté l'Iraq pour des raisons de sécurité.

### **III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

#### **Activités politiques**

22. Avant de quitter la mission le 23 octobre, mon Représentant spécial, Ashraf Qazi, s'est entretenu avec de hauts représentants du Gouvernement, le Conseil des représentants et les milieux diplomatiques à Bagdad. Il les a invités à continuer de soutenir le mandat élargi de la Mission tel que défini dans la résolution 1770 (2007) et a souligné l'importance que revêtait l'intensification du dialogue à l'échelon national. Mon nouveau Représentant spécial, Staffan de Mistura, est arrivé à Bagdad le 11 novembre et a noué immédiatement des contacts avec les autorités irakiennes afin de solliciter leurs vues sur les activités orientées vers des résultats concrets à engager par la Mission dans le cadre de la résolution 1770 (2007). Il a également rencontré de nombreux représentants des milieux politiques et religieux, de la communauté internationale et de la coalition.

23. Les participants à la conférence ministérielle, tenue à Istanbul les 2 et 3 novembre, se sont déclarés favorables à la création à Bagdad par le Gouvernement irakien d'un « mécanisme d'appui » spécial du groupe élargi des pays voisins. Ils ont également accueilli favorablement l'offre de l'Organisation tendant à mettre des ressources à la disposition du mécanisme. Le Ministère irakien des affaires étrangères et la MANUI se sont entendus sur un plan concernant la participation de la Mission au mécanisme avant la tenue de la prochaine conférence ministérielle

élargie, qui sera organisée par le Koweït. Le mandat du « mécanisme d'appui » spécial a été communiqué aux participants à la conférence d'Istanbul et l'on s'attend à recevoir des observations officielles à son sujet. La Mission se tient en rapport avec le Ministère iraquien des affaires étrangères afin de veiller à ce que les activités relatives à la création du « mécanisme d'appui » suivent leur cours.

24. Lors de sa première visite dans la région iraquienne du Kurdistan, le 26 novembre, mon Représentant spécial a inauguré officiellement le bureau des Nations Unies d'Arbil, en présence du Premier Ministre de la région, Nechirvan Barzani, et d'autres représentants du gouvernement régional du Kurdistan, de diplomates et de membres du personnel des Nations Unies. Les autorités kurdes ont demandé à M. de Mistura de poursuivre le rôle de facilitation, au nom de la MANUI, concernant l'article 140 de la Constitution iraquienne et ont souligné qu'il importait d'élargir les programmes des Nations Unies, compte tenu du fait que d'autres missions étrangères s'installaient dans la région.

25. Il est devenu apparent que le calendrier d'organisation du référendum prévu à l'article 140 ne pouvait pas être respecté pour des raisons techniques et logistiques; le débat sur la question du statut de Kirkouk et des différends relatifs aux frontières intérieures s'est donc poursuivi. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial sortant, M. Qazi, son adjoint, Michael von der Schulenburg, et mon nouveau Représentant spécial, M. de Mistura, se sont rendus à Arbil afin d'engager des négociations concernant les moyens d'appliquer l'article 140 et de parvenir à un consensus entre toutes les parties politiques sur les mesures à prendre. Le Bureau de l'assistance électorale de la Mission a formulé des avis techniques à l'intention de la Haute Commission électorale indépendante concernant les conditions à réunir en vue de faire du référendum un succès.

26. Conscient que la date butoir fixée au titre de l'article 140, à savoir le 31 décembre 2007, approchait, mon Représentant spécial a engagé des consultations intensives avec les dirigeants à Bagdad et à Arbil ainsi qu'avec d'autres parties prenantes influentes afin d'apaiser les tensions. Le 14 décembre, à la suite de réunions tenues à tour de rôle avec les cinq principaux dirigeants politiques, il a adressé des lettres aux trois membres du Conseil de la présidence ainsi qu'au Premier Ministre iraquien et au Premier Ministre du gouvernement régional du Kurdistan.

27. Dans ces lettres et dans une déclaration publiée le 15 décembre, mon Représentant spécial a constaté avec satisfaction que les cinq dirigeants politiques s'accordaient à dire qu'il fallait s'attacher sans tarder à accélérer l'application de l'article 140 et qu'il convenait à cette occasion de mettre un accent particulier sur les questions relatives aux provinces du nord de l'Iraq, sans pour autant négliger les autres questions. Compte tenu des difficultés techniques et logistiques rencontrées pour organiser un référendum avant le 31 décembre et de la nécessité de prévoir un délai supplémentaire à des fins techniques, le mieux serait de prendre des mesures, dont l'application s'étalerait sur six mois à compter du début du mois de janvier 2008, afin de faciliter la mise en œuvre de l'article 140. L'Organisation des Nations Unies fournirait un concours technique aux autorités compétentes, y compris la Haute Commission, sur l'application de l'article 140 de la Constitution. Cela permettrait à toutes les parties de participer constructivement aux activités.

28. Le 17 décembre, mon Représentant spécial s'est de nouveau rendu à Arbil, à la demande des autorités du gouvernement régional du Kurdistan, afin de participer à une session extraordinaire de l'Assemblée nationale du Kurdistan, au cours de

laquelle le Président de l'Assemblée l'a invité à présenter les mesures envisagées pour aller de l'avant, avec le concours technique de l'Organisation, dans l'application de l'article 140. La nature de la participation de l'Organisation a reçu un accueil favorable et l'Assemblée a formellement donné son aval le 26 décembre.

29. La MANUI envisage d'intervenir de nouveau à Bassorah. Comme suite à une visite en novembre, le Représentant spécial adjoint pour la reconstruction, le développement et les affaires humanitaires a indiqué que le moment était venu pour l'Organisation d'établir une petite présence à l'aéroport international de Bassorah jusqu'à ce que la situation sur le plan de la sécurité et la situation politique justifient l'ouverture d'un bureau des Nations Unies dans la ville elle-même. Ainsi que le Représentant spécial adjoint l'a constaté, il y a une demande pour que les services organiques de la MANUI dépêchent du personnel dans la province afin de surveiller la situation. Par la suite, mon Représentant spécial s'est rendu à Bassorah afin de participer au troisième Forum pour la reconstruction. Cela a été l'occasion pour le Gouvernement de coordonner les activités de développement avec les autorités de la province de Bassorah et d'apaiser quelque peu les tensions qui étaient apparues ces derniers mois entre les autorités centrales et le gouvernorat.

#### **Activités d'appui à la Constitution**

30. Au début du mois de janvier 2008, le Président de la Commission de révision de la Constitution, le cheikh Humam Hammoudi, devrait demander un délai supplémentaire d'au moins six mois aux fins de la révision de la Constitution, sachant que le délai initial était fixé au 31 décembre 2007. La Commission présenterait ensuite son rapport final au Conseil des représentants pour approbation. Il est communément admis que les questions litigieuses restant à régler exigent un consensus politique de haut niveau sur les fondements de l'État iraquien, notamment les pouvoirs de la présidence, les prérogatives des gouvernorats et des régions par rapport aux pouvoirs centraux et le cadre institutionnel régissant la répartition des recettes pétrolières et gazières.

31. Pendant la période considérée, le Bureau d'appui à l'élaboration de la Constitution de la MANUI, en coopération avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et avec un soutien financier généreux de la Commission européenne, a mis au point des séances de formation ciblées afin de renforcer les capacités des membres de la Commission de révision de la Constitution; ces séances se tiendront en Irlande du Nord et en Inde au début de 2008 à l'intention des membres de la Commission de révision de la Constitution. Il s'agit de donner à la Commission des occasions concrètes de dialoguer avec des représentants ayant participé directement à des négociations politiques concernant le règlement de différends internes et l'allocation de ressources fédérales à d'autres juridictions. Des séances de suivi seront organisées par la suite afin de permettre aux membres de la Commission de mettre en commun leurs conclusions dans le contexte du débat politique en cours en Iraq. La troisième composante du projet financé par la Commission européenne prendra la forme de missions d'information de la présidence de la Commission dans les pays voisins de l'Iraq.

32. La résolution 1770 (2007) autorise le Bureau d'appui à l'élaboration de la Constitution à faciliter l'élaboration de lois découlant de la Constitution. Il a donc noué des contacts avec des membres éminents des sous-comités parlementaires et des représentants de la communauté internationale installés à Bagdad. En novembre, il a rencontré les membres de la Commission juridique, de la Commission des

régions, de la Commission de la sécurité et de la défense et de la Commission de la débaasification afin de leur offrir des conseils techniques sur les projets de lois, lorsqu'ils en exprimeraient le souhait, et de déterminer quelles étaient les priorités législatives de chaque comité. La MANUI a pris la coprésidence de la Table ronde législative internationale, mécanisme informel créé par le Bureau d'appui à l'élaboration de la Constitution, la délégation de la Commission européenne et les ambassades des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue de faciliter la mise en commun de l'information et de coordonner les conseils donnés au Conseil des représentants et à d'autres organes de l'État.

### **Activités d'assistance électorale**

33. La MANUI continue à travailler en collaboration avec la Haute Commission électorale indépendante pour aider à faire en sorte que celle-ci soit bien préparée aux échéances électorales futures. Les activités ont été axées sur les besoins de la Commission dans l'immédiat et à plus long terme. Les priorités sont la fourniture d'éléments à incorporer dans les principales lois électorales, la mise en place de structures sur le terrain, la poursuite du renforcement des institutions et l'établissement d'un registre électoral fiable.

34. Il est important, pour toutes les élections futures, de réviser les lois électorales, en particulier celles qui ont trait à la question complexe de l'inscription des personnes déplacées et des réfugiés. La MANUI continue également à promouvoir vigoureusement l'indépendance et l'impartialité de la Commission elle-même et elle a travaillé en étroite collaboration avec les membres du Bureau de la Commission, du Conseil des représentants et de diverses commissions parlementaires pour recommander des amendements législatifs qui permettraient de réduire considérablement les ingérences politiques dans les travaux de la Commission.

35. Douze directeurs de bureaux électoraux de gouvernorats ont été sélectionnés sur un total de 19. C'est un pas vers la mise en place d'une structure fiable pour les opérations de la Commission sur le terrain. La MANUI a observé le processus de sélection et formulé des recommandations sur des aménagements pour faciliter les nominations aux postes qui restent à pourvoir. Elle estime que leur adoption permettrait d'atténuer grandement les interférences politiques éventuelles liées au rôle que le Conseil des représentants joue dans le processus de sélection.

36. Dans ce contexte, à la demande de la présidence du Conseil des représentants et des chefs des blocs politiques, mon Représentant spécial et le Conseiller technique électoral principal ont assisté à une réunion le 1<sup>er</sup> décembre pour régler les problèmes en suspens posés par la nomination des directeurs des bureaux électoraux de gouvernorats. À la suite de cette réunion, tous les blocs politiques se sont accordés sur la nomination d'un directeur et de deux assistants qui le secondent pour les questions d'ordre administratif et technique.

37. Parallèlement à la mise en place des antennes de la Commission sur le terrain, la MANUI et ses partenaires (PNUD, UNOPS, IFES et Scuola Sant'Anna) ont poursuivi les nombreuses activités de renforcement des capacités prévues qui visaient à édifier de nouvelles bases pour la Commission au cours de la période considérée. Une mission d'étude accueillie par la Commission électorale nationale de la République de Corée a été effectuée en octobre. Les liens institutionnels noués avec d'autres commissions électorales ont été maintenus avec l'organisation d'un voyage d'étude en Australie, au mois de novembre, pour observer le déroulement

des élections fédérales. Les membres de la Commission ont participé à plus d'une dizaine d'ateliers, de séminaires et autres activités de formation à Bagdad, à Arbil et en Jordanie. La collaboration étroite entre la MANUI et la Commission se poursuit sur la mise au point de méthodes internes optimales de gestion des ressources humaines et financières, qui revêtent une importance capitale pour le renforcement de la crédibilité et de l'indépendance de la Commission.

38. Des progrès appréciables ont été réalisés dans la définition d'une approche fiable pour l'établissement d'un registre électoral. La Commission a reçu une copie de la base de données du Système public de distribution et travaille en collaboration avec des experts internationaux pour établir une liste électorale exploitable à partir de ces données. Mais en dépit du fait que la MANUI continuera de collaborer étroitement avec la Commission, il reste des problèmes importants à résoudre pour l'organisation d'élections en Iraq. La MANUI note avec préoccupation que l'on tarde à adopter des lois électorales essentielles pour la définition des critères d'admissibilité à voter et, partant, pour l'établissement d'un registre électoral actualisé.

#### **Aide humanitaire, reconstruction et développement**

39. L'ONU a renforcé l'aide administrative et l'assistance technique qu'elle fournit au secrétariat du Pacte international pour l'Iraq. En collaboration avec les conseillers de la Banque mondiale, elle a aidé à établir un cadre de référence et un calendrier pour le premier examen annuel du Pacte qui aura lieu au début de 2008 et mis au point un plan d'exécution sur six mois. Un cabinet-conseil de l'UNOPS fournit une assistance technique au Groupe de la planification des politiques du secrétariat qui a adhéré au Pacte au début du mois de décembre.

40. Lors de la Conférence des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq qui s'est tenue le 29 octobre à Bari (Italie), les participants ont approuvé l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq aux fins du renforcement du Pacte. Le 8 décembre, à Bagdad, le Comité exécutif du Mécanisme a avalisé des remaniements portant sur la gouvernance et le fonctionnement du Fonds. Au cours de la réunion du Groupe de coordination de Bagdad, qui a eu lieu le 10 décembre et à laquelle le Premier Ministre et mon Représentant spécial ont assisté, on s'est entendu sur un cadre stratégique qui devrait permettre de mieux recentrer les fonds restants du Mécanisme sur les priorités énoncées dans le Pacte et de confier plus systématiquement la maîtrise des programmes au Gouvernement, mais surtout, qui entérine la notion essentielle de cofinancement. Mon Représentant spécial adjoint pour les affaires humanitaires, la reconstruction et le développement a procédé à des réaménagements pour renforcer les capacités du Bureau d'appui au Comité directeur en matière de contrôle et d'évaluation, y compris la nomination d'un nouveau responsable à la tête du Bureau.

41. Le 1<sup>er</sup> décembre, le système de coordination groupée de l'Équipe de pays des Nations Unies a été remplacé par une série d'équipes d'action sectorielle, l'objectif étant d'assurer une plus grande cohésion et une meilleure harmonisation avec la stratégie nationale de développement de l'Iraq, les réalisations escomptées du Pacte international pour l'Iraq et les objectifs du Millénaire pour le développement. Un Groupe des politiques comprenant les composantes « Services essentiels », « Protection », « Gouvernance » et « Développement économique » a été créé à Bagdad. On compte que, après ces changements, un plus grand nombre de membres

du personnel technique des organismes des Nations Unies en poste dans cette ville travailleront de façon plus cohérente, en étroite collaboration avec les services de la MANUI, pour guider la formulation de politiques appropriées en matière de développement, de reconstruction et d'assistance humanitaire.

42. Une procédure d'appel global a été amorcée en vue d'accroître l'aide fournie aux groupes vulnérables, notamment, mais non exclusivement, aux déplacés et aux rapatriés. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a créé un groupe interorganisations sur les questions humanitaires qui doit coordonner la mise au point définitive de l'appel en janvier 2008. Dans le cadre d'une autre initiative, le Coordonnateur des secours d'urgence a annoncé un virement de 5 millions de dollars au Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires en Iraq, qui a canalisé environ 2 millions de dollars vers des organisations non gouvernementales opérant dans ce pays au cours du dernier trimestre.

43. En réaction aux tendances que la surveillance des frontières et les rapports du Ministère des déplacements et des migrations de l'Iraq ont fait apparaître, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a entrepris de planifier une intervention interinstitutionnelle rapide à la fin du mois de novembre. Le HCR estime qu'il ne peut pas encourager le retour des réfugiés en Iraq tant que les conditions de sécurité ne permettent pas un rapatriement en toute sûreté et dans la dignité avec un contrôle suffisant. Un plan conjoint d'intervention pour la mobilisation d'une assistance immédiate en faveur des rapatriés iraqiens, établi par le nouveau groupe de la politique de protection à Bagdad sous l'égide du Gouvernement iraquien et de l'ONU avec le concours de la MANUI, du HCR, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a été présenté le 4 décembre à Bagdad. Ce plan prévoit le versement d'une aide financière de 11,4 millions de dollars sur trois mois pour faciliter le retour librement consenti de 5 000 familles (environ 30 000 personnes) en Iraq et la fourniture d'une assistance au Ministère des déplacements et des migrations pour les opérations de contrôle et d'enregistrement. On définit actuellement des orientations à plus long terme au sujet des personnes déplacées.

44. Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre 2007, le HCR a aidé plus de 166 000 personnes déplacées dans le pays. Les distributions de produits autres qu'alimentaires ont atteint 54 400 personnes déplacées et autres individus vulnérables, leur permettant de satisfaire leurs besoins de survie élémentaires dans des régions critiques (Diyala, Bagdad et des camps dispersés dans le nord et le sud de l'Iraq). Des travaux réalisés en contact étroit avec la population ont accru les capacités d'absorption des communautés locales au profit de plus de 15 000 personnes déplacées ainsi que des communautés d'accueil elles-mêmes.

45. Il est prévu de procéder à une distribution à grande échelle du matériel et de l'équipement nécessaires à la confection d'abris d'urgence pour affronter l'hiver dans le cadre d'un programme qui a bénéficié à 21 000 nouvelles personnes déplacées au cours de l'année écoulée. Le HCR a constitué dans le pays et dans la région des stocks plus importants pour venir en aide à 300 000 personnes, sans compter les distributions prévues et la fourniture de l'équipement nécessaire à la confection d'abris pour 60 000 anciens réfugiés et personnes déplacées de retour à Bagdad. L'OIM a aidé 8 500 personnes déplacées et familles d'accueil à Diyala, Bassorah, Ninawa et Anbar et 500 familles touchées par les explosions à Sinjar (Ninawa). Elle a fourni à 150 autres familles déplacées du camp de toile de Girdassen du matériel adapté aux conditions hivernales.

46. Une stratégie en trois points élaborée par le Programme alimentaire mondial et le Gouvernement iraquien permettra de fournir une aide alimentaire à 750 000 personnes déplacées vulnérables pendant 12 mois à partir de décembre 2007, de mettre à jour l'enquête sur la sécurité alimentaire dans 18 gouvernorats et de renforcer les capacités du Gouvernement pour améliorer le système de distribution public.

47. L'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUD ont joué un rôle critique en aidant à maîtriser la situation et traiter les victimes de l'épidémie de choléra. Alors que le stade de l'urgence est dépassé sur la majeure partie du territoire iraquien, il existe un risque que la maladie ne réapparaisse au cours du deuxième trimestre de 2008, en particulier dans les quartiers les plus défavorisés de Bagdad. Des mesures de prophylaxie, des campagnes de sensibilisation et des projets de traitement de l'eau à plus long terme ont été entrepris pour atténuer le risque mais le Gouvernement iraquien doit en accélérer l'exécution pour éviter une crise grave.

48. L'UNICEF a soutenu avec succès la campagne de « retour à l'école » en Iraq qui a vu environ 6 millions d'enfants reprendre le chemin de l'école au début de l'année scolaire. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a lancé un site Web où sont affichées des copies électroniques de nombreux manuels scolaires irakiens pour faciliter l'accès des réfugiés et des personnes déplacées (ou des organisations non gouvernementales qui les secourent) aux matériels pédagogiques. L'UNICEF, avec la participation des autorités irakiennes, des équipes de reconstruction de province et du Bureau des droits de l'homme de la MANUI, a coorganisé à Amman les 3 et 4 décembre une consultation appelée à faire date sur l'administration de la justice pour mineurs, à laquelle ont assisté de nombreuses parties intéressées, notamment dans le but de venir en aide à environ 1 350 enfants détenus par la force multinationale en Iraq et les autorités irakiennes.

49. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a achevé les travaux de réhabilitation d'environ 48 établissements d'enseignement de Bagdad, Bassorah, Missan, Samawa et Nassiriya en plus d'autres bâtiments communautaires. Il est aussi convenu d'un cadre pour la réforme de l'enseignement professionnel. Le Programme a progressé dans le renforcement des capacités du Ministère de la construction et du logement en matière de stratégies décentralisées, de politique nationale du logement, d'aménagement du territoire et de formation.

50. Le Fonds des Nations Unies pour la population a continué de soutenir les secteurs des soins obstétricaux d'urgence, de la santé de la procréation et de la maternité sans risques en Iraq, contribuant ainsi à réduire les taux de mortalité maternelle, l'une des principales priorités nationales de la stratégie nationale de la santé. Il réhabilite un grand nombre de maternités, en leur fournissant l'équipement et les fournitures médicales nécessaires et en renforçant les capacités cliniques et techniques des personnels médicaux et paramédicaux et des organisations non gouvernementales.

51. Le 12 décembre, mon Représentant spécial a assisté au troisième colloque sur la reconstruction tenu à Bassorah, occasion pour les autorités centrales d'annoncer un transfert de fonds pour financer de grands projets à Bassorah, notamment des projets de reconstruction des installations portuaires et de prestation de services sociaux essentiels. L'ONU a réitéré son soutien aux capacités provinciales pour planifier et gérer les activités de reconstruction et de développement conformément à la stratégie nationale de développement, notamment au moyen du programme de

développement local qui vient d'être lancé sous le parrainage du PNUD, avec un financement de 30 millions de dollars de l'Union européenne pour promouvoir la mise en œuvre de projets de proximité.

52. Au 31 décembre 2007, le montant total des contributions au fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq, l'un des deux fonds du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq, atteignait 1 milliard 280 millions de dollars. Au total, 134 projets et programmes conjoints d'un coût de 1 milliard 80 millions de dollars ont été approuvés au 31 décembre 2007 au titre du financement assuré par le fonds d'affectation spéciale. Dans la ligne des progrès non négligeables accomplis dans l'exécution des projets, des contrats d'un montant cumulé de 806 millions de dollars (75 % du financement approuvé) ont été conclus et une somme de 700 millions de dollars (65 % du financement approuvé) avait été déboursée à la fin de novembre. Les états financiers sont mis à jour et affichés chaque mois sur le site Web du Mécanisme ([www.irffi.org](http://www.irffi.org)). Au quatrième trimestre, des contributions de 22 millions d'euros (30,5 millions de dollars) de l'Espagne, 6 millions d'euros (8,5 millions de dollars) de la Commission européenne, 10 millions de dollars de la République de Corée et 20 millions de couronnes suédoises (3 030 000 dollars) de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, avaient été versées au fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq.

#### **Activités concernant les droits de l'homme**

53. Les actes de violence aveugles ou ciblés ont continué de causer des pertes parmi la population civile même si l'on signale que, dans l'ensemble, le nombre d'attentats et de victimes a diminué. Les personnes exerçant certaines professions, telles que les journalistes, les juristes, les membres du personnel médical et enseignant et les fonctionnaires de l'État, ainsi que les membres des groupes minoritaires et les femmes, ont continué à être pris pour cible par divers groupes criminels. Dans l'un des derniers incidents les plus meurtriers qui s'est produit à Amara, le 12 décembre, des attentats-suicides coordonnés à la voiture piégée auraient fait 40 morts et 125 blessés. De plus, une douzaine de femmes auraient été exécutées à Bassorah par des extrémistes religieux qui cherchaient à imposer un code moral strict.

54. On continue de recevoir des informations selon lesquelles des sociétés privées de sécurité seraient impliquées dans le meurtre de civils ou de passants alors qu'elles prétendent agir en état de légitime défense. Ces derniers mois, plusieurs incidents de ce type ont été largement couverts par les médias et ont fait l'objet de plaintes officielles par les autorités iraqiennes, ce qui a incité les Départements d'État et de la défense américains à contrôler de plus près ces sociétés; certains membres de ces sociétés ont ainsi été traduits devant une cour martiale pour manquements graves.

55. Des membres du Bureau des droits de l'homme de la MANUI ont continué de se rendre dans les centres de détention et les prisons sur l'invitation des Ministères de la justice, de la défense, de l'intérieur et du travail et des affaires sociales, à Bagdad et dans la région du Kurdistan. Ils ont formulé des observations concrètes et fait part de leurs inquiétudes aux autorités compétentes, notamment en ce qui concerne les cas de détention prolongée sans contrôle judiciaire ou avec un accès limité, voire inexistant, à un conseil juridique. Ils se sont en outre entretenus avec

plusieurs détenus et ont recensé de graves violations des droits des détenus et des mineurs qui sont victimes de mauvais traitements durant l'instruction.

56. Afin d'aider le Gouvernement iraquien à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international des droits de l'homme, en particulier s'agissant des droits des détenus dans les centres de détention de la force multinationale en Iraq ou les prisons iraquiennes, la MANUI a organisé des réunions et des ateliers consacrés à l'état de droit et aux droits de l'homme à l'intention du personnel des Ministères des droits de l'homme et de la justice, ainsi que des membres du Parlement et des organisations non gouvernementales nationales. Un séminaire a ainsi été organisé dans la région du Kurdistan en vue précisément de faciliter la prise en compte de la protection des droits de l'homme dans les stratégies de lutte contre le terrorisme et les méthodes utilisées à cette fin. La Mission a en outre organisé à l'intention des organisations non gouvernementales et des responsables iraquiens des cours et des ateliers de formation portant sur la prise en charge psychosociale et juridique pour les femmes victimes de la violence et sur les principales normes internationales relatives aux droits des enfants et à la justice pour mineurs.

57. Mon Représentant spécial a pris la parole lors des conférences organisées par les Ministères de l'intérieur et des droits de l'homme, les 5 et 9 décembre, respectivement, pour célébrer l'anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et a profité de ces occasions pour inviter le Gouvernement iraquien à ratifier la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 2008.

#### **Activités opérationnelles, logistique et sécurité**

58. Les conditions de sécurité en Iraq continuent de gêner sérieusement les activités quotidiennes de la MANUI. Le nombre de tirs indirects visant la zone internationale de Bagdad a sensiblement diminué pendant la période considérée. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, la zone internationale a été la cible de trois attaques indirectes, dont deux ont été enregistrées le 22 novembre 2007, date à laquelle 42 projectiles auraient atteint la zone en divers endroits, faisant 2 morts et 12 blessés; la dernière s'est produite le 9 décembre suivant, la zone internationale ayant alors été touchée par trois roquettes. Heureusement, aucun membre du personnel des Nations Unies n'a été blessé. Le barrage nourri de tirs de mortier du 22 novembre a montré que, même si les conditions de sécurité s'amélioraient progressivement à Bagdad, les groupes d'opposition armés voulaient et pouvaient encore attaquer la zone internationale.

59. Dans la zone internationale, le personnel des Nations Unies est obligé de respecter le couvre-feu et les restrictions imposées à la liberté de déplacement. Ces mesures de sécurité, entre autres mesures préventives, ont pour objet de réduire au minimum le risque lié aux tirs indirects, le risque d'enlèvement et la menace d'attaques au moyen d'engins explosifs improvisés. Tous les membres du personnel bénéficient désormais d'un logement doté d'une toiture renforcée offrant une meilleure protection en cas de tir indirect. La menace d'attaques au moyen d'engins explosifs improvisés reste omniprésente en Iraq tandis que se poursuit l'élaboration de techniques de détection d'explosifs et de mesures d'atténuation de l'impact des explosions en vue de mieux protéger les installations des Nations Unies.

60. Les agents recrutés sur le plan national continuent de faire face à de graves problèmes liés à la sécurité et nombre d'entre eux ont été contraints de reloger leur

famille à l'extérieur de Bagdad, dans des régions d'Iraq ou des pays frontaliers plus sûrs, pour échapper aux actes de violence interconfessionnelle et à ceux commis par les insurgés. Ils font toujours l'objet de menaces violentes et d'intimidations véhiculées par l'intermédiaire du réseau local de téléphonie mobile, principalement sous la forme de messages écrits.

61. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale ont examiné la proposition tendant à ériger un siège intégré des Nations Unies à Bagdad, qui demeure la seule option viable pour assurer la continuité de la présence du personnel des Nations Unies compte tenu des risques très élevés en matière de sécurité. L'Assemblée générale, dans sa résolution 62/238, a prié le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles propositions complètes et détaillées concernant la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad à la première partie de la reprise de sa soixante-deuxième session.

62. Des travaux visant à renforcer les murs des locaux provisoires de la Mission et à réparer la structure de protection de la toiture sont en cours. La Mission aménage actuellement de nouveaux bureaux dans ses locaux de façon à faire face à l'augmentation prévue des effectifs des services organiques au début de 2008. Tout en faisant le maximum pour accroître son autonomie en Iraq, la MANUI entend continuer à recourir aux services d'appui disponibles en vertu du Programme d'appoint logistique civil et de l'Accord 607 y relatif en cas d'absence de prestataires de services équivalents.

63. Pour ce qui est des arrangements en matière de sécurité et de logistique, l'ONU continuera de compter sur l'appui des États Membres. Je remercie ceux qui ont soutenu à ce jour la présence de l'Organisation en Iraq, notamment en fournissant un appui aérien et des contingents à l'entité spécialement chargée d'assurer la sécurité de la MANUI sous le commandement unifié de la force multinationale. Dans mon dernier rapport, j'ai exhorté les États Membres à mettre à la disposition de l'ONU les moyens financiers et logistiques nécessaires à la Mission, en particulier à verser au Fonds d'affectation spéciale créé pour appuyer l'entité les contributions qui lui font cruellement défaut. On craignait en effet que les ressources du Fonds n'arrivent à épuisement à la fin de novembre 2007. Je suis heureux de faire savoir que nous avons reçu les contributions de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, des Pays-Bas, du Portugal et de la Suède, lesquelles aideront l'Organisation à financer l'entité pendant au moins les huit premiers mois de 2008. J'engage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de verser une contribution au Fonds d'affectation spéciale susmentionné de sorte qu'il dispose des ressources nécessaires pour le reste de l'année.

64. La MANUI vient d'envoyer une équipe chargée d'établir une présence sur la base aérienne de Bassorah. En outre, le bureau de la MANUI à Arbil va s'agrandir pour offrir plus d'espace au personnel des services organiques de la Mission et de l'équipe de pays en poste dans la région, en vue d'aider notamment à fournir une assistance aux personnes déplacées, à soutenir les efforts déployés par les autorités régionales pour reconstruire les réseaux d'approvisionnement en électricité, à bâtir des centres de soins de santé primaires dans les districts à haut risque, et à mener des campagnes de vaccination contre la poliomyélite. Cet agrandissement témoigne de la stabilité accrue des conditions de sécurité qui règnent à Arbil, ainsi que des besoins locaux en matière d'aide humanitaire internationale et d'aide internationale au développement. En revanche, les secteurs adjacents à la Turquie ont connu un

regain de tensions politiques et militaires après que la Turquie a mené des frappes aériennes en territoire iraquien en décembre 2007, en représailles aux attaques transfrontalières du Parti des travailleurs du Kurdistan. Par ailleurs, l'Iran a continué de soumettre à des tirs d'artillerie les régions frontalières iraqiennes.

65. Compte tenu du processus politique en cours, l'actualité des gouvernorats et les vues qui y sont exprimées revêtent une importance croissante. Afin de mieux comprendre les nouvelles tendances politiques, économiques et sociales ainsi que l'évolution de la situation en matière de sécurité, la MANUI est en train de sélectionner des attachés de liaison iraqiens dans chacun des 18 gouvernorats. À l'heure actuelle, neuf attachés ont été choisis pour les gouvernorats suivants : Dhi Qar, Ouassit, Salahaddin, Karbala, Nedjef, Al-Hillah, Bagdad, Al Mouthanna et Al-Qadissiyah, dans le cadre du programme de relations avec les gouvernorats lancé par la Mission. Ils prendront leurs fonctions dans les semaines à venir.

66. La MANUI continue de dépendre des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni pour ses besoins en matière de transport aérien dans la zone de la Mission. Les États Membres n'ont pas donné suite à la demande de fourniture d'un avion équipé de contre-mesures adéquates aux fins des déplacements du personnel des Nations Unies à destination, en provenance et à l'intérieur de l'Iraq. Cet appareil étant jugé essentiel pour les activités opérationnelles menées en territoire iraquien ainsi que pour la mise en œuvre du volet régional de la résolution 1770 (2007) du Conseil de sécurité, la Mission a lancé une procédure d'appel d'offres pour se procurer au plus tôt un avion auprès d'un prestataire commercial. La MANUI a également négocié avec les forces de la coalition pour obtenir un avion convenable équipé de systèmes d'autodéfense qu'elle pourrait utiliser en attendant de se procurer l'avion voulu.

67. Signé en juin 2005, l'accord sur le statut de la mission qui lie l'ONU au Gouvernement iraquien constitue un fondement juridique important de la liberté d'action de la Mission. En vertu de son article XII, l'accord entrera en vigueur à la date de l'échange de notes diplomatiques par lequel les parties confirmeront sa ratification par leurs autorités compétentes. L'Organisation a envoyé sa note en 2005, mais le Gouvernement iraquien doit encore mener à bien la ratification préalable à la remise de la sienne. Plusieurs demandes n'ont rien changé au statut de l'accord. J'exhorte donc le Gouvernement iraquien à faire en sorte que la ratification de cet accord, qui est importante pour la continuité de la présence de l'ONU dans le pays, intervienne dans les meilleurs délais.

#### **IV. Observations**

68. La réduction du nombre global d'attaques signalées dans l'ensemble de l'Iraq est la bienvenue. L'amélioration poursuivie de la situation sécuritaire dépendra probablement de l'engagement des Forces de sécurité iraqiennes et de la force multinationale en Iraq, de la prorogation du cessez-le-feu par l'Armée du Mahdi, et de l'évolution de la situation en ce qui concerne les Conseils de l'Éveil. Mais des attentats faisant de très nombreuses victimes, tels que les trois voitures piégées qui ont explosé à Amara le 12 décembre et la série d'attentats de la fin de décembre, tempèrent l'optimisme en rappelant que ceux qui usent du terrorisme dans la poursuite de leurs objectifs politiques n'ont aucun respect pour les droits humains ou la vie humaine. Pour que les améliorations récentes de la situation sécuritaire se confirment, il faudra des améliorations analogues sur la scène politique.

69. On n'a pas vu jusqu'à présent dans le domaine politique les progrès qu'espéraient bon nombre d'observateurs. L'impasse dans laquelle se trouve toujours la nomination aux postes vacants du cabinet est symptomatique de l'incertitude qui pèse encore sur le processus politique. Les difficultés auxquelles se heurte le progrès de textes législatifs essentiels révèlent l'absence d'un consensus fondamental sur la nature et la structure de l'État iraquien. Les partis politiques débattent vigoureusement du programme gouvernemental et cherchent à en examiner de près le fonctionnement, mais ces débats n'ont pas encore trouvé le dynamisme qui permettrait de les faire avancer réellement. Mon Représentant spécial continuera à orienter les bons offices de la MANUI afin qu'ils servent à encourager les dirigeants iraqiens à s'occuper véritablement des désaccords politiques essentiels. Je garde l'espoir de les voir aboutir à une bonne fin de la révision constitutionnelle.

70. Suivant mes instructions, le Représentant spécial revoit de près chacun des aspects des activités de la Mission afin de voir comment faire progresser la mise en œuvre du rôle élargi que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 1770 (2007). Grâce aux efforts de mon Représentant spécial et de l'équipe qu'il constitue sur place, ainsi qu'à l'appui renforcé du Siège, la Mission avance sur plusieurs fronts. J'ai bon espoir que nous continuerons à voir de nouveaux progrès de l'application de cette importante résolution dans les mois à venir.

71. Il est encourageant qu'il y ait du nouveau pour le mécanisme d'appui spécial venu à la Conférence ministérielle d'Istanbul. Mais j'engage le Gouvernement iraquien et les pays voisins à coopérer étroitement avec la MANUI pour faire en sorte que ce dispositif remplisse les fonctions qui sont si désespérément nécessaires pour rendre plus productives tant les prochaines réunions du groupe élargi des pays voisins que celles des groupes de travail distincts, que ce soit pour l'établissement des ordres du jour, les débats ou les activités consécutives.

72. L'Organisation des Nations Unies est déterminée à apporter une aide plus efficace partout où c'est possible dans la région du Kurdistan iraquien et dans les autres régions du pays, lorsque les conditions de sécurité s'y prêtent; elle assurera une gamme de services techniques de haut niveau afin d'aider les autorités à fournir les services publics de meilleure qualité qui relèvent de leur propre responsabilité.

73. Le plus encourageant peut-être des faits nouveaux à signaler en Iraq est la disposition récemment manifestée par les hauts dirigeants, à Bagdad et Arbil, à coopérer entre eux et avec mon Représentant spécial pour faire en sorte que les tensions liées à l'expiration du délai de l'article 140 n'entraînent pas de nouvelles violences. J'appelle maintenant ces dirigeants et leurs mandants à continuer d'avancer dans cette voie avec le sens des responsabilités politiques et l'esprit de coopération qu'ils ont manifestés lors des discussions les plus récentes. Je les invite en particulier à tirer parti des six mois convenus et à profiter de l'offre d'assistance technique de la MANUI pour progresser en décidant de l'avenir de certains des territoires contestés. La poursuite de cet important objectif nécessitera aussi, bien entendu, la coopération des autres parties et communautés d'Iraq. J'incite donc les membres de la communauté internationale à concourir à ce développement de la confiance, étape vers une solution pacifique, qui pourrait aussi contribuer grandement à un élargissement du dialogue politique et à la réconciliation nationale en Iraq.

74. Je me félicite de la décision de créer un groupe des politiques basé à Bagdad, chargé de coordonner les activités de l'équipe de pays des Nations Unies et celles du

Pacte international avec l'Iraq. La période considérée a vu des progrès considérables de la restructuration des équipes de pays des Nations Unies, destinée à mieux aligner leurs activités avec le Pacte international. Le système des groupes de responsabilité a été remplacé par des équipes de réalisations sectorielles, dans un souci de montrer plus de résultats sur le terrain. La création d'un groupe des politiques à Bagdad traduit aussi ma détermination à faire en sorte que les activités de toutes les parties du système des Nations Unies soient étroitement coordonnées avec le Gouvernement iraquien. Dans ce contexte, j'ai plaisir à noter la fixation d'un tableau de priorités procédant de la matrice de suivi conjoint et de la stratégie de développement national du Pacte international, établi en consultation avec les Nations Unies et le Gouvernement iraquien, sur lequel se guideront en 2008 les activités de l'équipe de pays.

75. J'ai plaisir aussi à noter que l'équipe de pays a réagi rapidement lorsque le Gouvernement iraquien a demandé un soutien à ses ministères appelés à aider les réfugiés et déplacés ayant choisi de leur plein gré de retourner dans leur lieu d'origine. Étant entendu que l'amélioration de la sécurité ne suffit pas encore à garantir la protection des personnes qui retournent chez elles, il n'en est pas moins encourageant que cette association entre l'équipe de pays et le Gouvernement iraquien permette la mise en œuvre d'un plan de réaction rapide pour les aider.

76. Tout ce que font les Nations Unies en Iraq vise à préserver la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays. Je note la position de M. al-Maliki, le Premier Ministre, qui estime qu'il faut s'efforcer de guider progressivement les rapports entre le Gouvernement iraquien et les Nations Unies vers un dispositif normalisé ne relevant pas des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. C'est naturellement au Conseil de sécurité qu'il revient de décider à quel moment le faire. Je solliciterai donc les vues des États Membres intéressés sur les mesures que pourrait encore prendre la communauté internationale dans son ensemble pour appuyer les efforts que fait l'Iraq en vue de sa normalisation.

77. Je tiens à saisir cette occasion de remercier mon Représentant spécial pour l'Iraq, M. de Mistura, de son remarquable dynamisme dans l'exercice de son autorité depuis qu'il est revenu à la Mission. J'adresse aussi mes éloges au personnel national et international de la Mission, ainsi qu'à celui des institutions, des programmes et des fonds des Nations Unies, qui s'acquittent avec dévouement des tâches qui leur sont prescrites malgré les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles ils travaillent.